

Conseil municipal du 28 juillet 2020

Membres excusés : Mathieu Rubben donne procuration à David Begel
Emmanuel Lallemand donne procuration à Gérard Clément

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

Monsieur Jérémy Hanesse Ramond est désigné secrétaire de séance.

Lecture et signature du PV de la séance du 26 juin 2020.

Arrivée de M. Dominique Pierre à 20h55.

1. Contrats salariés

La commune essaie de privilégier au maximum la stabilité des équipes concernant le périscolaire et la cantine.

Actuellement, 3 personnes sont en CDI et 4 autres en CDD, dont 3 arrivant à échéance. Il est à noter également que le poste de Mme Odile Cunin, qui a fait valoir ses droits à la retraite, ne sera pas remplacé par un agent de la fonction publique à la rentrée de septembre 2020 et devra donc, de fait, être assuré par des salariés de l'équipe périscolaire.

M le Maire propose le renouvellement du contrat pour une durée de 2 ans à compter du 24 août jusqu'à juillet 2022 de madame Priscilla Grandemange pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 afin d'intervenir à la cantine, au centre aéré et sur le poste d'encadrement de l'école (en remplacement d'Odile Cunin).

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 15 voix la signature du contrat.

M le Maire propose le renouvellement du contrat pour une durée d'un an à compter du 17 août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 de Mme Sabine Giovanelli pour une dure hebdomadaire de 8 heures afin d'intervenir à la cantine les mercredis, à l'entretien de l'école et du périscolaire, notamment lors du grand nettoyage d'avant rentrée mais aussi d'assurer la mission de point info touristique au relais fermier.

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 15 voix la signature du contrat.

M le Maire propose de faire signer un contrat d'1 an à compter du 24 août 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 à Mme Angélique Claudel pour une durée hebdomadaire de 17 heures afin d'intervenir au centre aéré, aux mercredis récréatifs et à l'école (en remplacement d'Odile Cunin).

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 15 voix la signature du contrat.

M le Maire propose de faire signer un CDD de 24 mois à Mme Jennifer Didier pour une durée hebdomadaire de 16 heures à partir du 01 septembre 2020 jusqu'au 31 août 2022 afin d'assurer l'entretien des locaux de la commune (école, périscolaire, mairie, salle polyvalente) ainsi que la gestion de l'approvisionnement des produits ménagers. Mme Didier a été d'une grande aide lors de la mise en place des protocoles sanitaires dû à la COVID 19 grâce à ses compétences professionnelles dans ce domaine.

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 15 voix la signature du contrat.

2,Prime exceptionnelle :

Après le déconfinement du 11 mai et jusqu'au 7 juillet, les équipes municipales du périscolaire, de l'entretien des locaux ainsi que du secrétariat ont répondu présent en faisant preuve d'une grande souplesse et d'adaptation face aux nombreuses difficultés qui ont résulté de l'application stricte des différents protocoles sanitaires afin de permettre la réouverture de l'école et du périscolaire.

M le Maire propose le versement d'une prime individuelle de 200 euros aux agents de ces équipes, soit 8 personnes.

Le conseil approuve par 14 voix pour et 1 abstention le versement de la prime.

3,Fournisseur cantine :

L'auberge de la Poirie a proposé de continuer à fournir les repas pour la cantine scolaire dans le respect du cahier des charges pour un prix unitaire de 5,50 € pour l'année scolaire 2020/2021 (en augmentation de 20 centimes par rapport aux deux années précédentes).

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 15 voix la proposition de l'auberge de La Poirie.

4,Tarifs cantine :

Afin de lisser l'augmentation du tarif des repas fournis par l'auberge de La Poirie, M le Maire propose de faire passer le prix unitaire d'un repas à 4,40€ pour les élèves habitant à Tendon et à 5€ pour les autres élèves.

Il est rappelé que ce tarif ne concerne que le repas et que les locaux et le personnel sont à la charge de la commune. Par ailleurs, la commune prend à sa charge 1.10 € pour un enfant de Tendon et 0.50 € pour un extérieur sur le prix du repas acheté.

Il est rappelé également le tarif des 3 dernières années scolaires :

	Élève de Tendon	Élève extérieur
2019/2020	4,30€	4,90€
2018/2019	4,20€	4,80€
2017/2018	4,10€	4,70€

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 15 voix les nouveaux tarifs de cantine.

5,Tarifs périscolaire :

M. le Maire rappelle que les tarifs du périscolaire sont encadrés par trois tranches distinctes suivant le quotient familial (QF) fourni par la caisse d'allocations familiales (CAF) Actuellement les tarifs sont les suivants (pour un carnet de 20 cases) :

QF < 1000 €	1000 € < QF < 1500 €	1500 € < QF
27,80 €	32,00 €	35,80€

Le conseil considère que le périscolaire est un service rendu à la population et que son attractivité dépend en partie de sa tarification.

En conséquence, le conseil approuve par 14 voix pour et 1 abstention le maintien des tarifs actuels .

6. Division parcelle et bornage :

M. le Maire nous informe du projet de délimitation d'un espace public à hauteur du 46 et du 48 Route des Cascades sur une parcelle d'une largeur de 8 m pour constituer l'accès aux deux propriétés riveraines.

M. le Maire propose de mesurer, border et racheter à l'euro symbolique une partie de l'entrée commune depuis la route des cascades et ce, pour que chaque propriétaire dispose d'une entrée privée indépendante à la sortie du domaine public.

M le Maire nous présente donc un devis de 930€ HT d'expert géomètre pour le métrage et le bornage de la parcelle (pose de 3 bornes) .

Le conseil accepte le devis à 14 voix pour et 1 abstention .

7. Gestion CCAS :

M le Maire attire notre attention sur la lourdeur de gestion du CCAS du fait de la nécessité d'avoir un budget autonome pour cette instance, ce qui multiplie les réunions purement administrative pour ses membres .

M le Maire propose une délibération sur la dissolution du CCAS, de basculer son budget dans le budget communal et de créer une commission consultative d'action sociale afin d'alléger le fonctionnement pour ses membres.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants soit 15 voix la dissolution du CCAS à compter du 1 janvier 2021.

8. Délégué CNAS :

M le Maire rappelle que le CNAS permet aux salariés de la commune d'accéder à des activités sociales et culturelles à tarif préférentiel. Le conseil doit désigner un représentant des élus du conseil pour le mandat actuel.

Le conseil propose M Gérard Vauchel pour représenter la commune de Tendon.

Le conseil vote à l'unanimité soit 15 voix la personne proposée.

9. Questions diverses :

M. Pierrel a été recontacté concernant l'éventualité d'un rachat de parcelle par la commune. Sa décision est attendue prochainement

La commune a acquis une parcelle boisée de 2,5 hectares se situant à Gérastat auprès de

M Chassel. La signature d'acte est prévue début août.

Un chalet a récemment été acheté par un particulier Chemin de la Moulure, la commune possède une parcelle de 1500 m² attenant à la parcelle de ce chalet et l'a proposée à la vente au propriétaire. Une décision sera prise à un prochain conseil.

Courrier reçu de l'ADEMAT-H (association de défense, de maintien et d'amélioration de la maternité de Remiremont) demandant au nouveau conseil la possibilité de voter une motion sur ce sujet. Cela sera traité au prochain conseil.

Les participants extérieurs aux différentes commissions de la commune sont énoncés par M. le Maire :

Commission Forêt : Magali BABEL, Gérard CUNIN, Patrick DEMANGEON, Denis FLEURENCE, Claude GUYOT

Commission Voirie : Lionel DUMONT, Denis FLEURENCE, Bertrand GERARD, André LALEVEE, André MOUGEOT

Commission Bâtiment Communaux : Gérard CUNIN

Commission scolaire et périscolaire : à définir ultérieurement

M. le Maire remet une liste des différentes commissions intercommunales afin que les membres du conseil puissent éventuellement se positionner sur l'une d'entre elles lors d'une séance plénière de l'intercommunalité en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30